Mairie d'Ercuis

SOUS-PREFECTURE
24 MARS 2026
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2026-01

SEANCE DU 20 MARS 2026

Convocation du	**15 mars 2026**
Affichage du	**15 mars 2026**

Nombre de membres en exercice	**18**
Nombre de présents	**18**
Nombre de votants	**18**
PROCURATION	**0**

Objet : **ELECTION DU MAIRE DE LA COMMUNE D'ERCUIS**

L'an deux mil VINGT-SIX, le VINGT MARS à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages en mairie, sous la présidence de Monsieur URCOURT Daniel, le plus âgé des membres du conseil.

Présents :
Mme FUSZ Anne, M. NABONNE Éric, Mme ALLAIN Geneviève, M. URCOURT Daniel, Mme GOMES DE MACEDO Delphina, M. MAURICE Mickaël, Mme SIX Sylvie, M. FORTE Carlos, Mme SPIRA Julie, M. ROSELLE Régis, Mme NICOLAS Pascale, M. COESSENT Jean-François, Mme DUCOUDERCQ Juliette, M. HAUVILLER Adrien, Mme SAN MARTIN Géraldine, M. REZZA Thibaut, Mme FERNANDES Martine, M. JEZEQUEL Jérôme. ses Conseillers Municipaux

Secrétaire : M. COESSENT Jean-François

Sur convocation qui leur a été adressé par le Maire sortant. Il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder l'appel nominal.

VU le code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7

CONSIDERANT QUE le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.
Après un appel de candidatures, il est procédé au vote,

Madame **Anne FUSZ** est candidate à la fonction de Maire de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 18
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18
Majorité absolue : 10
A obtenu :
- 18 voix (dix-huit)
- Madame Anne FUSZ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire

Le Conseil Municipal délibère :

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilisé 18 suffrages exprimés pour, **Mme Anne FUSZ**.

Article 1 : **PROCLAMER Mme FUSZ Anne**, Maire de la commune d'ERCUIS et la déclare installée,

Article 2 : AUTORISER Mme FUSZ Anne le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la séance
Daniel URCOURT

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

J. Urcourt

Le Maire certifie, en application de l'article L2131-Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Anne FUSZ

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355